Tunnel sous la Citadelle - Résultat de l'enquête publique - Adoption de l'avant-projet détaillé - Lancement des consultations

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :

A - Information sur le résultat de l'enquête publique

Les enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique, à l'enquête parcellaire et à la mise en compatibilité du POS relatives au projet de tunnel routier sous la Citadelle se sont déroulées du 10 juin au 12 juillet 1991.

Le commissaire enquêteur, M. Georges LEMERCIER, a rendu ses conclusions et son rapport qui sont favorables au projet. Cet avis est assorti d'une recommandation quant à la détermination exacte et à la maîtrise des terrains d'emprise nécessaires à la réalisation du projet.

En effet, le projet du tunnel routier a un impact important sur le domaine public et privé fluvial concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs pour l'exploitation du port de commerce de Besançon.

Par conséquent, il convient de poursuivre la concertation déjà engagée avec le Service de la Navigation et la CCI afin que la Ville de Besançon puisse disposer des emprises nécessaires.

Les résultats de cette concertation conditionnent la déclaration d'utilité publique de l'opération.

B - Avant-projet détaillé

Dans sa séance du 5 février 1990, le Conseil Municipal a approuvé **l'avant-projet sommaire** du tunnel sous la Citadelle estimé à l'époque à 57 000 000 F HT, qui, actualisé valeur juin 1991, avoisine les 60 000 000 F HT.

Depuis des études plus fines ont été menées, en concertation avec les différents partenaires, Architecte des Bâtiments de France, sapeurs-pompiers, urbaniste, SNCF, pour aboutir à **l'avant-projet détaillé**, dont l'estimation s'élève à 76 000 000 F HT. Le surcoût des 16 000 000 F provient principalement d'importantes modifications et extensions sur :

1. l'ouvrage proprement dit : 6 000 000 F HT

- * modification du génie civil, de la coupe type et intégration d'un faux-plafond,
- * traitement du plafond et des parois,
- * amélioration des équipements nécessaires au bon fonctionnement du tunnel et à la sécurité des usagers : extraction d'air, désenfumage, défense incendie, signalisation, télésurveillance,
- * stabilisation des terrains en tête d'ouvrage.

2. La voirie: 4 000 000 F HT

- * traitement architectural du rond-point côté Rivotte, avec construction d'un mur d'enceinte en prolongement du tunnel,
- * surélévation des niveaux afin de permettre ultérieurement la construction d'un pont sur le Doubs,
- * construction d'un deuxième passage inférieur pour piétons et cycles, sous la route nationale,
- * traitement paysagé des bords du Doubs en parfaite intégration avec le projet rivière.

3. Extension des zones d'aménagement d'entrée de ville : 6 000 000 F HT

- côté Rivotte : du canal de la Navigation jusqu'à la Porte Taillée
 - * déplacement de la voirie nationale à la sortie de la Porte Taillée pour améliorer la sécurité des usagers et la tranquillité des riverains,
 - * aménagement d'un point information d'entrée de ville avec aire de retournement des transports en commun, création de places de stationnement pour véhicules et transports scolaires.
- côté Tarragnoz : du canal de la Navigation jusqu'à la passerelle Mazagran
 - * aménagement de parkings, le long de la voirie, et d'un point information d'entrée de ville avec aire de retournement des transports bisontins.

Il est à noter que ces deux projets d'aménagement d'entrées de ville, qui en améliorent considérablement la qualité, doivent être réalisés en coordination avec les travaux du tunnel.

C - Planning - échéancier

Le planning annoncé précédemment est respecté, à savoir :

1991:

- * déclaration d'utilité publique : très prochaine,
- * acquisitions foncières : à mener pour la fin d'année,
- * lancement des consultations : à partir d'octobre.

1992:

- * mise au point des marchés de l'ouvrage : pendant les trois premiers mois,
- * début des travaux en avril.

1993:

* lancement des travaux de voirie.

1994:

* fin des travaux dans le premier semestre.

D - Financement

Les participations du Département et de la Région à hauteur de 24 % du montant initial ont été confirmées. En revanche, l'État s'est complètement désengagé de cette opération.

La Commission n° 7 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- approuver l'avant-projet détaillé,
- encaisser en recettes au chapitre 901.11/1052.1053.86010.30300 les subventions de la Région et du Département et ouvrir en dépenses au chapitre 901.11/233.86010.30300 les sommes correspondantes,
- inscrire aux prochains budgets les sommes nécessaires pour compléter le financement à la charge de la Ville,

- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés et les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits,
- autoriser M. le Député-Maire à signer une convention avec la SNCF pour définir les modalités de la réalisation et de l'entretien de l'ouvrage sur les terrains SNCF.
- *M. VIALATTE :* Monsieur le Maire, nous sommes en effet très attachés à la réalisation de cette opération. Cela n'empêche pas de poser un certain nombre de questions sur les conditions du déroulement de la réalisation du projet. Alors les miennes seront les suivantes : vous nous indiquez donc un surcoût d'opération par rapport à l'avant-projet sommaire qui nous avait été soumis en février 1990 de 16 MF et un petit peu plus loin vous nous indiquez, et nous le regrettons vivement parce que c'est un projet essentiel pour la Ville de Besançon, que l'État s'est complètement désengagé de cette opération.
 - M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas d'aujourd'hui.
- M. VIALATTE: Alors, moi je voulais d'abord vous poser la question de savoir pourquoi l'État se désengage complètement d'une opération qui est capitale pour notre ville, deuxièmement, si les 16 MF de surcoût seront supportés en totalité sur le budget de la Ville de Besançon ou si on imagine que s'appliqueront des règles de financement pour ces 16 MF identiques à celles applicables au reste de l'opération, c'est-à-dire des cofinancements Région et Département, et troisièmement une explication sur le projet de délibération. Vous nous demandez en effet de vous autoriser à lancer les appels d'offres et signer les marchés et ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires. Est-ce que vous entendez par là, mais je ne le pense pas, les 16 MF de surcoût qu'on retrouve dans l'avant-projet détaillé, ou est-ce que ce sont d'éventuels travaux supplémentaires, auquel cas moi je déposerai un amendement vous demandant de retirer ce membre de phrase compte tenu de ce que nous avons vu tout à l'heure avec le dossier relatif au parking de la Mairie?
- *M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :* Il s'agit là d'un dossier bien maîtrisé par nos propres services techniques. J'espère que tout ira bien dans les explications qu'on vous donnera tout à l'heure.
- *M. NACHIN :* il est bien évident que nous aussi nous nous réjouissons que ce projet puisse avancer puisqu'il permettra dans un proche avenir la piétonnisation du centre-ville. Par contre, ce que je déplore, comme vient de le faire M. VIALATTE, c'est que l'État n'intervienne pas dans le financement de ce projet. C'est la deuxième réalisation d'envergure avec le pont Denfert Rochereau, où l'État se désengage et je pense que c'est regrettable puisque la charge principale pèsera sur les contribuables bisontins.
- M. LE DÉPUTÉ-MAIRE: Nuance de vocabulaire, l'État ne se désengage pas : il ne s'est jamais engagé ni sur Denfert Rochereau ni sur le tunnel. Il y a une erreur dans le rapport.
- M. RÉGNIER: Par rapport à l'État, je crois que c'est clair. On a sollicité une subvention de l'État en précisant que cet ouvrage est indispensable dans l'attente de la voie de contournement. L'État restant engagé dans la voie de contournement, son financement n'ira que sur ce projet et cela avait été assez clair dès l'origine puisque c'est quand même l'État qui à l'époque avait demandé qu'on arrête le tunnel pour s'engager dans la voie de contournement, ce qu'on avait tous accepté. C'est le premier point.

Sur le deuxième point, les 16 MF effectivement seront supportés par la Ville puisque je crois que le Conseil Général et le Conseil Régional avaient donné leur accord d'une participation mais sur un montant arrêté à l'origine. On peut le regretter mais enfin c'était leur position. Donc aujourd'hui on se retrouve avec un APD qui a pris en compte différents projets, notamment la possibilité de construire un pont sur le Doubs, ce qui a été sollicité par tout le monde ici au Conseil Municipal, mais entraîne un surcoût. C'est vrai que dans cette somme on inclut 6 MF qui ne sont pas directement liés au tunnel mais qui sont liés au projet dont on a discuté tout à l'heure, c'est-à-dire les entrées de ville. Donc ces 6 MF on pourrait les retirer si on veut du projet tunnel puisqu'ils concernent l'aménagement de la voirie nationale jusqu'à la Porte Taillée, c'est-à-dire au-delà du canal des deux côtés, d'un côté jusqu'à la Porte Taillée, de l'autre côté jusqu'à la

passerelle. C'est vraiment l'aménagement de nos deux entrées de ville qu'on va traiter de manière correcte.

En ce qui concerne la question de M. VIALATTE sur les travaux supplémentaires, c'est une phrase qu'on retrouve dans toutes les délibérations. Je ne pense pas qu'on ira vers des travaux supplémentaires sinon on serait sûrement obligé de repasser devant le Conseil. Mais on ne sait jamais ce que l'on peut trouver le jour où on va démarrer les travaux. On n'est pas au milieu du tunnel, supposons une énorme faille ou je ne sais quoi !... Pour l'instant on part avec les données qu'on a en mains et qui sont quand même assez conséquentes.

M. FOUSSERET: Je vais reprendre la proposition de M. VIALATTE qui dit : est-ce que les collectivités comme la Région et le Département pourront participer au surcoût? Apparemment non, mais moi j'aurais tendance à proposer à notre assemblée ce soir de formuler un voeu en direction du Département et de la Région pour qu'effectivement ces collectivités locales puissent participer au surcoût. Le tunnel sous la Citadelle est vraiment quelque chose d'intérêt local, départemental et régional et je crois, Monsieur VIALATTE, que votre proposition est bonne. Je dépose donc un voeu pour que, sur la proposition de M. VIALATTE, le Département et la Région comme il l'a si bien dit, puissent participer au surcoût, ce qui ne serait que pure justice.

M. VIALATTE: Monsieur le Maire, M. FOUSSRET est un homme habile et il fait une proposition habile, mais justement et je sens que vous allez vous fâcher à nouveau Monsieur le Maire...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pas du tout...

M. VIALATTE: Fâcherie tactique à nouveau...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non, une fois cela va !

M. VIALATTE : ...mais je vais encore dire des choses qui vont être désagréables. Dans une opération de construction quelle qu'elle soit, d'infrastructure comme un tunnel ou une construction de bâtiment, un avant-projet sommaire tel que celui dont nous avons délibéré le 5 février 1990, cela engage celui qui le propose et c'est sur la base du coût estimé dans l'APS qu'on sollicite, pour solde de tout compte, les subventions des autres collectivités.

Voilà pourquoi j'ai posé la question, Monsieur FOUSSERET excusez-moi mais je vais m'expliquer. C'est qu'à partir du moment où entre l'avant-projet sommaire et l'avant-projet détaillé qui logiquement ne doit être qu'une explication avec des dérapages très légers par rapport à l'avant-projet sommaire, on a 16 MF de surcoût, on s'expose au risque naturel -sans faire la proposition trop facile Monsieur FOUSSERET que vous venez de faire- d'avoir à supporter seul la charge du surcoût car vous imaginez bien sinon que les collectivités partenaires, la Région ou le Département, seraient dans l'incapacité de faire des prévisions budgétaires. On viendrait leur dire tout à coup : «désolé, là-dessus il y a 16 MF de plus, on renégocie». Vous imaginez la position de la Région et du Département, vos interlocuteurs se trouveraient en situation impossible d'incapacité de prévoir leur programmation d'investissements. Donc c'est vrai que quand on passe d'un APS de 60 MF à un APD de 76 MF on prend, vis-à-vis des contribuables de la ville, une responsabilité importante et les 16 MF nous allons les supporter seuls car on ne peut pas en effet demander à la Région ou au Département de faire l'effort supplémentaire, c'est trop facile. Et c'est là où justement s'explique la difficulté du sujet. Ces 16 MF, j'insiste, nous allons les supporter seuls.

M. FOUSSERET : Juste un mot pour dire que lorsqu'on veut, on peut. Les 15 MF que le Département vient d'investir pour des réserves foncières afin de permettre la réalisation d'un projet dément dans le Haut-Doubs, on les a trouvés par emprunt. Donc, quand on veut trouver de l'argent, on le trouve et moi je maintiens donc mon voeu.

- *M. RÉGNIER*: Si on prend l'exemple de Châteaufarine à l'heure actuelle om l'État est en train de faire ces travaux de mise à deux fois deux voies, je crois que tout le monde participe aux surcoûts du projet, la Ville, le Département et la Région.
 - M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais là c'est l'État qui est maître d'ouvrage, ici c'est nous !
- *M. NACHIN :* Je constate avec satisfaction que Jean-Louis FOUSSERET se découvre une âme d'écologiste (rires) quand il s'agit de défendre le site de «chez Mimi» mais quand il s'agit de défendre la vallée des Mercureaux, on ne l'entend pas beaucoup.
 - M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Revenons au tunnel !
- *M. NACHIN*: Ce que je proposerai à la suite du voeu de Jean-Louis FOUSSERET, c'est que notre assemblée émette également un voeu par lequel nous demandons à l'État de revenir sur sa décision et de s'engager financièrement dans ce projet.
- *M. LE DÉPUTÉ-MAIRE*: Je repousse les deux voeux qu'ils soient de Jean-Louis FOUSSERET ou d'André NACHIN parce que le Conseil Général et le Conseil Régional ont déjà fait un sérieux effort en votant 24 % de subvention alors qu'ils n'étaient pas du tout tenus de le faire. 24 % de 57 MF je trouve que c'est bien et je ne vois pas l'utilité de solliciter à nouveau les collectivités sur les imprévus. A mon avis, il vaut mieux voir cela de très près, essayer peut-être de faire quelques économies. Maintenant je dirai à M. VIALATTE que s'il connaît par expérience une situation d'APS et d'APD qui soit parfaitement identique, il faut qu'il me la donne tout de suite, moi je suis preneur.
- *M. JACQUEMIN :* Ce que je voulais dire Monsieur le Maire, c'est qu'effectivement en faisant des études plus fines, comme vous le dites dans le rapport, on peut avoir des différences d'appréciation n'est-ce pas entre l'APS et l'APD, j'en conviens tout à fait, mais là il ne s'agit pas de cela, et vous-même très raisonnablement sentez bien que vous ne pouvez pas revenir instruire le débat devant les collectivités. Or si ces études avaient été un peu moins grossières que celles qui ont été faites au début, c'est-à-dire une imprévision de 30 %, nous n'aurions peut-être pas perdu la possibilité de faire financer les 24 % des 16 MF, ce qui s'avère aujourd'hui impossible Monsieur le Maire. Je termine en disant également que vous n'avez pas répondu à Michel VIALATTE sur sa demande de suppression de la partie de phrase évoquant des travaux supplémentaires et je crois que cela mérite également réponse.
- *M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :* Je dirai simplement qu'une grande partie du surcoût entre l'APS et l'APD provient vous le savez d'un projet de pont sur le Doubs que nous avons demandé à nos services d'intégrer dans le projet de tunnel, d'où une surélévation de niveau, un deuxième passage inférieur pour piétons, etc. etc. Peut-être peut-on revoir le projet qui se rapprochera plus près des 57 MF que des 76 MF si on envisage de ne pas construire un pont. On peut très bien revoir cela parce qu'effectivement c'est un projet avec un grand point d'interrogation ; est-ce utile de désenclaver tout de suite cette zone des Prés de Vaux ou bien peut-on attendre dix ans pour le faire ?
- *M. JUSSIAUX :* Je voudrais juste demander à mes collègues MM. VIALATTE et JACQUEMIN d'être peut-être plus modestes dans les critiques qu'ils portent sur le différentiel entre l'APS et l'APD parce que s'ils font un petit effort de mémoire, ils se souviendront encore mieux que moi qu'à l'époque où le débat public avait pris plus d'ampleur sur ce projet, il y a environ deux ans, il y avait un groupe de réflexion beaucoup plus proche d'eux que de la majorité municipale qui a mené campagne à Besançon en disant : «il faut réaliser le tunnel, cela coûte beaucoup moins cher que ce qu'essaie de faire croire la Mairie, c'est une opération qu'on peut réaliser pour 27 MF». Et quiconque reprendra les archives de presse locale de l'époque retrouvera ces déclarations et leurs auteurs. Je dis un groupe beaucoup plus proche de vous-même que de la majorité municipale, vous savez très bien de qui il s'agit.
- *M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :* Je me souviens très bien mais on tenais simplement compte de percer le tunnel dans ce projet de 27 MF on faisait un trou pour passer la Citadelle, c'est tout. On n'aménageait pas du tout l'accès d'un côté et l'accès de l'autre, alors cela fait tout de suite une différence. C'est vrai qu'on peut même y aller percer un petit bout de tunnel ; comme cela, cela ne coûtera pas cher (rires)!

M. RUEFF: Je voudrais simplement faire une petite remarque; si j'ai bien compris ce que vient de dire le Député JACQUEMIN, il estime que pour ce tunnel sous la Citadelle il n'y a pas assez d'études. Or tout à l'heure à la question qui portait sur la revitalisation du centre-ville, il y avait là trop d'études. Alors, suivant qu'on soit à une question ou à une autre, il y en a trop, il n'y en a pas assez, cela dépend du jour, cela dépend de l'heure, cela dépend du mois, c'est selon !...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela dépend de l'humeur aussi.

- M. RÉGNIER: Je voudrais quand même désapprouver ce qu'a dit M. JACQUEMIN quand il parle d'études grossières qu'ont effectuées les services; je voudrais préciser que sur les 16 MF, il y a 6 MF d'aménagement dont on a parlé tout à l'heure qui n'étaient pas inclus dans l'APS. Il reste donc 10 MF; on est obligé de prendre un architecte puisqu'on est dans un site classé c'est-à-dire il a fallu travailler beaucoup plus qu'on l'avait prévu à l'origine et le fait de prévoir un pont... mais Monsieur JACQUEMIN, c'est vous-même ici qui en avez parlé. On y avait pensé mais il a fallu chiffrer tout cela et c'était après l'APS. Donc tous ces aménagements sont là dans le détail. Idem au niveau sécurité intérieure; c'est vrai qu'il y a des choses qu'on avait sous-estimées au niveau des aspirations, des installations de sécurité, des liaisons avec la police... On pensait que dans un tunnel de 400 m, on pouvait se passer de certains dispositifs, ce n'est pas le cas!
- **M. JACQUEMIN:** Je ne veux pas allonger le débat, Monsieur le Maire, mais si on avait pris deux ou trois mois de plus pour mieux cerner l'opération, on aurait peut-être pu mobiliser les collectivités à hauteur du plus juste coût. Voilà ma remarque.
- **M. MEUNIER:** Je voulais simplement rectifier dans ce qu'a dit Bernard RÉGNIER, le mot «sous-estimé». En fait, on n'a pas sous-estimé en commission les parties intérieures d'aménagement; on était conscient de ces travaux mais on pensait peut-être y échapper. Il y a aussi des problèmes de sécurité qui se sont greffés là-dessus et dont on a été obligé de tenir compte. Je ne crois pas que c'est sous-estimer un projet; au contraire, on cherche à faire des économies mais quelquefois techniquement on s'aperçoit que ce n'est pas possible.

J'ajouterai qu'ayant été longtemps dans ce métier-là, les projets (APS et APD) quels qu'ils soient, j'en ai connus. Il y a notre collègue SALOMON en face de moi qui se rappelle aussi de certains. Nous étions ensemble et nous avons vu dépasser des projets à Bellevaux et ailleurs. Alors arrêtez! Les APS je n'en ai jamais vu un de tenu, jamais depuis 15 ans que je connais le métier!

- M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors on préfère les APD, très bien ! Il y avait un amendement de M. VIALATTE qui se situait où ?
- *M. VIALATTE :* Mon amendement consiste à proposer de supprimer dans les conclusions de la délibération, la mention «y compris les travaux supplémentaires», car mon sentiment est que s'il y a des travaux supplémentaires, cela nécessite un nouveau passage devant l'assemblée municipale et une nouvelle délibération. Je trouve délicat de faire un chèque en blanc comme cela sur des travaux supplémentaires dont le montant peut être important.
- **M. LE DÉPUTÉ-MAIRE:** L'amendement, je ne sais pas où il est mais je trouve logique qu'on précise ici des aménagements supplémentaires, d'autant plus qu'ils sont pour la plupart indiqués puis c'est une formule toute faite, on la mettra en latin la prochaine fois comme on me le propose, comme cela passera inaperçu.

La discussion est close.

Après avoir repoussé à la majorité (7 voix pour et 3 abstentions) l'amendement de M. VIALATTE tendant à supprimer dans le 4ème alinéa des décisions : «y compris les travaux supplémentaires», l'Assemblée Communale adopte, à la majorité (1 Conseiller Municipal s'abstenant) les propositions qui lui sont soumises.